



Déclarations et Discours

N° 77/16



RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, faite à Londres le 11 mai 1977.

C'est aujourd'hui la dernière fois que nous aurons l'occasion, à titre de ministres de l'Alliance, d'échanger des vues sur la Conférence de Belgrade qui s'ouvre le 15 juin. Comme le stipulait l'Acte final, les ministres n'y participeront pas, même si les Soviétiques ont laissé entendre qu'il y aurait peut-être lieu de les réunir à un moment ou à un autre. En fin de compte, cependant, je suppose que c'est le libellé de l'Acte final qui prévaudra.

Même si la Conférence de Belgrade ne réunit pas des ministres, elle ne manquera pas d'être hautement politique. De plus, la population d'un bon nombre de nos pays attend beaucoup de cette conférence. Il importe donc que nous tentions de dégager de nos travaux préparatoires respectifs une idée du chemin parcouru et de la direction à prendre.

Certes, la Conférence pose certains problèmes. Nous avons tous convenu, je crois, que le processus enclenché à Helsinki touche les rapports réciproques de l'ensemble des trente-cinq participants. Nous avons essayé d'éviter de placer Helsinki ou son lendemain dans la perspective des rapports entre blocs. Par contre, nous ne pouvons perdre de vue le fait que l'Acte final est étroitement lié à la détente et qu'elle est sa raison d'être. Il ne nous importe pas vraiment de savoir comment un pays occidental met en oeuvre les dispositions de l'Acte final par rapport à un autre pays occidental, mais il faut se garder d'adopter cette attitude à Belgrade. Sinon, l'autre partie sera tout naturellement amenée à déduire que la façon dont un pays d'Europe de l'Est applique les dispositions de l'Acte final par rapport à un autre pays de l'Europe de l'Est n'a pas d'importance ou même que cela importe peu qu'il les applique ou non. Si nous leur permettons d'en arriver à cette conclusion, nous appuierions sans le vouloir la doctrine Brejnev, qui soutient précisément que les règles habituelles de la conduite internationale ne peuvent s'appliquer aux rapports entre États socialistes. Voilà donc un piège qu'il nous faut éviter.

L'autre piège serait de donner l'impression d'accorder une importance particulière à certaines dispositions de l'Acte final. Ce document est équilibré. A vrai dire, avec le recul, il semble renfermer beaucoup plus d'éléments ennuyeux pour l'autre partie qu'on aurait pu le croire. Il est donc dans notre intérêt de conserver l'Acte final dans son intégralité. Il est vrai, pourtant, que l'opinion publique dans nos pays ne voit pas l'Acte final dans son ensemble. Elle s'attache aux aspects de l'Acte final qu'elle considère le plus susceptible de transformer véritablement les rapports Est-Ouest, voire la situation en Europe orientale. Par exemple, l'opinion canadienne s'intéresse avant tout aux droits de l'homme et à la réunion des familles et, de toute évidence, chacun de nous devra tenir compte de cet intérêt. Mais il faut se garder de donner l'impression que l'intérêt que nous portons à certaines parties de l'Acte final remet en